

Charlie Reporter

La décision est historique. D'un côté, des éoliennes qui valent des millions d'euros, implantées sur un site de l'Hérault. De l'autre, un seul malheureux couple d'aigles. Et à cause de ce couple, les éoliennes devront être carrément démolies ! C'est le récent jugement du tribunal de Montpellier, au motif que les promoteurs n'ont pas tenu compte de l'impact des machines sur ces rapaces protégés.

ANTONIO FISCHEIT

La scène se joue dans le parc naturel régional du haut Languedoc, dans le sud-ouest des Cévennes. Au départ de Montpellier, prenez plein nord en direction de Millau. Après la charmante petite ville de Lodève, vous attaquez le massif de l'Escandorgue par une route abrupte qui mène sur de désertes collines ornées de forêts entrecoupées de prairies où, à la belle saison, paissent vaches et moutons.

Vous voilà arrivé au sommet, à 800 m d'altitude. Et là, blam ! changement de décor : les éoliennes vous sautent aux yeux. Non pas deux ou trois, mais à perte de vue, elles sont près d'une centaine, hérissées en lignes sur toutes les crêtes environnantes. Sans ces constructions, le paysage serait totalement vierge de scories humaines.

Je suis accueilli par une dizaine d'habitants du coin. Ils n'ont pas les éoliennes directement sous leurs fenêtres, non, mais sont néanmoins déçus de voir cet horizon majestueux pollué, comme l'exprime Marjolaine Villey-Migraïne, porte-parole du collectif d'associations opposées à ces machines : « Nous ne sommes pas contre les éoliennes par principe, mais cela dépend où on les met. Ici, cela gâche le paysage. Et en plus, contrairement à l'image qu'on en donne, l'éolien n'est pas vertueux, car il tue des oiseaux. »

De fait, c'est bien un oiseau qui a foutu le bordel ici. Et pas n'importe quel oiseau : nous sommes sur le territoire d'un couple d'aigles royaux. C'est à cause de lui que le tribunal de Montpellier a ordonné la démolition d'un parc de sept éoliennes. Pourquoi seulement celles-ci ? Pur motif administratif, les possibilités de recours ayant expiré pour les autres installations. Mais c'est déjà énorme : la toute première fois que des éoliennes sont condamnées à la casse à cause d'un piaf.

Avec 2 m d'envergure, l'aigle royal est l'un des oiseaux les plus majestueux, et aussi l'un des plus protégés. On estime sa population à 450 couples en France (dans les Alpes, les Pyrénées, le Massif central et en Corse). C'est peu, mais en net progrès par rapport aux années 1970, époque où l'espèce était au bord de l'extinction. Les aigles sont peu nombreux, et même sur leur territoire, il n'est pas évident de les apercevoir. Ils ne nous feront pas l'honneur d'apparaître durant le trop court séjour passé à l'Escandorgue. (À un moment, on y a cru, avant qu'un connaisseur ne nous refroidisse : « Ah non, c'est un tuteur moine. ») Mais dans cette discrétion, on peut voir un beau symbole : ce qui se dérobe est parfois plus fort que ce qui s'impose.

Christian Itty, de l'association Becot (Baguage et études pour la conservation des oiseaux et de leurs territoires), accepte de me faire approcher du nid des aigles, tout en redoublant de prudence : « Il ne faut pas être prêts sur l'endroit où ils sont, car si quelqu'un s'arrêtait pour les voir avec une longue-vue, ils pourraient s'enfuir et abandonner leur jeune. » Les nobles rapaces nichent dans une falaise, dont nous resterons à distance raisonnable. Mais cela suffit pour comprendre le problème de ces animaux. Dès qu'ils sortent de leur nid, qu'ils partent à gauche, devant ou à droite, ils doivent affronter des barrières d'éoliennes. « C'est un slalom géant olympique qu'ils doivent effectuer tous les jours », déplore Christian Itty.

Ce jeune naturaliste - qui par ailleurs travaille à l'Office français de la biodiversité, mais sur d'autres animaux - suit depuis longtemps les aigles. Ces oiseaux peuvent vivre une trentaine d'années, en couple fidèle et stable au fil du temps. Nos amoureux se sont installés dans la région au début des années 2000, et Christian Itty n'a pas tardé à les équiper d'un GPS (la technique consistant à attirer les rapaces avec une carcasse, puis à les piéger dans un filet...). Vu que les éoliennes n'ont été implantées qu'à partir de 2015, on peut donc étudier leur impact sur le déplacement des aigles.



QUAND LES AIGLES terrassent les éoliennes



Cette étude prouve donc un indéniable dérangement des rapaces. Le tribunal de Montpellier s'est basé là-dessus pour ordonner la démolition des engins, comme s'en félicite M^{re} Nicolas Gallon, avocat des associations : « L'étude d'impact n'a pas pris en compte le dérangement des oiseaux, et c'est ce qui a justifié l'annulation du permis de construire. » Même si le promoteur éolien peut encore faire appel, la décision est historique. Elle pourrait déjà freiner d'autres projets de parcs éoliens, portés par des promoteurs attirés par la rentabilité du vent. Et le problème se pose au-delà de cette zone géographique, comme le signale Christian Itty : « Rien que dans le sud du Massif central, il y a au moins 12 domaines vitaux d'aigles royaux - soit un tiers de la population - qui sont concernés par des projets éoliens. »

Il n'est pas fréquent de voir la justice consacrer ainsi la victoire de la nature sur l'industrialisation. Très rares sont les chantiers à ce point perturbés par une bête. L'un des plus emblématiques fut la construction de l'autoroute A28 entre Alençon et Le Mans, stoppée entre 1996 et 2002 à cause de la présence... d'un simple scarabée, baptisé pique-prune, mais qui a la particularité d'être en déclin, donc protégé (l'affaire s'étant soldée par le déplacement d'arbres permettant à l'insecte de nicher). Après le pique-prune, l'aigle est donc le deuxième animal à bouleverser autant la marche du progrès.

On pourrait arguer que les éoliennes sont écolos, pas de CO₂, pas de déchets nucléaires... Certes, mais si on compare leurs bénéfices énergétiques avec leur impact sur les paysages et la faune, on peut comprendre les doutes de Marjolaine : « L'éolien ne remplace pas le nucléaire, mais se rajoute à lui, alors, avec ces effets négatifs, on se demande à quoi il sert. » Un avis partagé par Christian Itty, pour qui « cela accélère l'artificialisation du sol dans des zones qui étaient vierges de toute industrie ».

J'avoue que ce reportage m'a un peu fait changer d'avis. En montant ici, je me disais qu'une éolienne, c'était plutôt beau. En redescendant, je comprends que si les appréciations esthétiques sont subjectives, le dérangement de l'aigle, lui, ne l'est pas. Il ne manque pas d'endroits industrialisés pour implanter des éoliennes - bords d'autoroute, zones industrielles ou bien champs de maïs... - sans qu'il soit nécessaire d'en truffer les trop peu nombreux endroits encore épargnés.

En quittant le massif de l'Escandorgue, on mesure à quel point il est essentiel de préserver les rares paysages qui échappent encore à l'industrialisation, où l'on peut méditer, laisser son imagination voler, et peut-être même en compagnie d'aigles (tout l'intérêt étant justement de ne pas être certain d'en voir...). Et que ces paysages sont aussi vitaux pour notre survie qu'ils le sont pour celle de l'aigle royal. ■